

AEAF : SALON D'HIVER 2019

Galerie Thuillier 13 rue de Thorigny – 75003 PARIS

L'Académie Européenne des Arts France organise une exposition à Paris à quelques pas du Musée Picasso

Cette exposition est exclusivement réservée aux adhérents de l'Académie Européenne des Arts à jour de leur cotisation 2019-2020. Elle se déroulera du vendredi 6 décembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus. Elle est ouverte à toutes les expressions graphiques et aux sculpteurs dans la limite des formats imposés et du nombre de places disponibles.

Inscription : Elle se fait exclusivement par courrier postal selon les modalités décrites dans le règlement

Dépôt des œuvres : A la galerie Thuillier entre le 3 et le 5 décembre de 13 h à 19 h.

Clôture des inscriptions : Le 22 novembre 2019 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Expédition des œuvres : Par expédition postale ou transporteur, les œuvres doivent être envoyées à l'adresse de la Galerie Thuillier. Veiller à ce que la date d'arrivée à la galerie soit située entre le 3 décembre et le 5 décembre 2019.

Vernissage : Le samedi 7 décembre 2019 de 18 h à 21 h.

Retrait des œuvres : Sur place le jeudi 12 décembre 2019 de 16 h à 18h. Il est à la charge des exposants. Pour œuvres expédiées par la poste ou par transporteur uniquement, la galerie se chargera des réexpéditions aux frais de l'Artiste.

Contacts :

Président de l'AEAF : Bernard LERIQUE : berleri@dartybox.com Tél. : 06 71 40 99 70

Secrétaire général de l'AEAF et responsable du Salon : André DESCHAMPS, aeaf.deschamps@free.fr
tel : 06 14 55 17 94

Galerie Thuillier : Denis Cornet , Tel : 06 12 80 88 36 ou 01 42 77 33 23

REGLEMENT DU SALON

Conditions d'inscription.

Les inscriptions se font uniquement par voie postale en retournant le formulaire LISIBLEMENT rempli au Trésorier de l'AEAF dont l'adresse figure sur le formulaire.

L'envoi doit comprendre :

- Le chèque du montant des droits d'inscriptions.
- Le formulaire LISIBLEMENT et entièrement rempli.
- Une enveloppe (20 g) à votre nom et adresse.

Et rien d'autre

Vous serez prévenu(e) de votre acceptation dans les huit jours suivant la réception de votre inscription.

La clôture des inscriptions est fixée au 22 novembre 2019 à minuit.

Si ce n'est pas déjà fait, le formulaire de cotisation 2019-2020 et un chèque de 40 € sera joint à l'envoi

Modalités de participation et sélection.

Chaque artiste pourra présenter entre **une et cinq œuvres**

- Œuvres graphiques : format inférieur ou égal à 20F (73x60 cm) ou carré de 60 cm.
- Sculptures : occupant une base inférieure ou égale à 50 x50 cm, en dehors de ce format, contacter la galerie Thuillier

Les artistes s'engagent à respecter le format des œuvres présentées à l'inscription.

Celles-ci porteront au dos le titre de l'œuvre, le nom civil et le nom d'artiste.

Seuls les cadres américains ou caches clous sont acceptés.

Le nombre total d'œuvres accrochées est de 75 pour les œuvres graphiques et de 25 pour les sculptures. Il n'y aura donc pas de sélection autre que l'appartenance à l'Académie, nous retiendrons les premiers inscrits répondant aux critères de format et de nombre.

Toute candidature au salon engage l'artiste :

- A respecter le format déclaré à l'inscription
- A accepter l'accrochage effectué par le Galerie Thuillier en présence d'un représentant AEAF
- A ne pas modifier ses prix, définis lors de son inscription. (Le candidat peut choisir de ne pas communiquer de prix : mention « N.C. », ou d'indiquer : « Réservé », s'il ne souhaite pas vendre son œuvre).
- A être administrativement déclaré et en règle pour pouvoir commercialiser sa création artistique, conformément aux lois sociales (art. L-382-1 du CSS) et fiscales (art. 1460-2°, art.102 ter & art. 92-DB 5 G-11 du CGI).

Modalités de paiement

Pour les artistes résidant en France : par chèque établi à l'ordre de : « AEAF », et accompagné d'une enveloppe timbrée à votre adresse (destinée au remboursement éventuel en cas de dépassement du nombre de places). Le chèque est joint à l'envoi d'inscription.

Pour les artistes résidant hors de France ou pour tout versement en provenance de l'étranger : uniquement par virement bancaire.

IBAN : FR76 1751 5000 9208 0021 8970 118 ; BIC : CEPAFRPP751 ; Caisse d'épargne Ile de France
Dans ce cas prévenir le Trésorier par courriel (luc.delage@neuf.fr) contenant les références et la date

Droits d'inscriptions :

L'artiste doit choisir le nombre de tableaux qu'il présente. C'est ce nombre qui sera retenu pour l'accrochage jusqu'à épuisement des places.

Tarif d'accrochage par œuvre inférieure ou égale à 15F : 50 € par œuvre

Tarif d'accrochage par œuvre carrée inférieure ou égale à 60x60 cm : 50 € par œuvre

Tarif d'accrochage par œuvre supérieure à 15F et inférieure ou égale à 20 F : 60 € par œuvre

Tarif pour les sculptures de base inférieure ou égale à 50x50 cm : 50 € œuvre

Montant du chèque : (nombres d'œuvres inférieures ou égales à 15F ou 60x60 cm) x 50 Euros

+ (nombre d'œuvres comprises entre 15F et 20 F)x 60 €

+ (nombre de sculptures) x 50 €

Nombre total d'œuvres inférieur ou égal à 5

Le chèque sera joint à l'envoi et ne sera touché qu'à la clôture des inscriptions. Il sera retourné en cas de dépassement du nombre de places.

Les inscriptions seront closes dès que le nombre maximum des œuvres à exposer sera atteint. Les membres de l'AEAF seront prévenus par courriel.

Ventes :

Les prix affichés seront ceux demandés par l'artiste. Aucun pourcentage d'aucune sorte ne sera demandé.

Transport des œuvres :

Le transport des œuvres se fait aux frais de l'exposant et sous sa responsabilité. Le dépôt peut se faire :

- **Directement** à la Galerie Thuillier dont l'adresse est en tête de ce document. EXCLUSIVEMENT entre le 3 et le 5 décembre 2019 de 13h à 19h. Pour des horaires différents contacter directement la Galerie Thuillier
- **Par le poste.** Les œuvres seront reçues entre le 3 et le 5 décembre 2019 et seront expédiées à l'adresse de la galerie qui figure en tête de document. Le retour sera effectué par la galerie aux frais de l'artiste.
- **Par transporteur.** Dans ce cas la reprise doit se faire le jour du décrochage avant 18 h.

Accrochage et décrochage.

L'accrochage se fait le vendredi 6 décembre 2019, EXCLUSIVEMENT par la Galerie Thuillier en présence d'un représentant de l'AEAF. Aucune demande modification ne sera retenue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désaccord.

Le décrochage se fera le jeudi 12 décembre 2019 de 16 h à 18 h.

Vernissage :

Le samedi 7 décembre 2019 de 18 h à 21 h. Les exposants recevront une invitation sous forme électronique à leur adresse de courriel. Ils pourront recevoir cinq invitations carton par la poste s'ils en font la demande lors de leur inscription.

Assurances :

Les œuvres seront assurées par la galerie Thuillier avec un plafond de 3000 EUR dès lors qu'elles se trouvent à l'intérieur de la galerie. Les artistes sont invités à contracter une assurance personnelle pour le transport.

[Le bureau de l'AEAF](#)